

**ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR LE 450
CHEMIN DE LA CHASSIÈRE - 01250 REVONNAS**

Le Maire,

VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Voirie Routière
VU le Code Pénal,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT la nécessité de fermer la circulation Chemin de la Chassière pour la réalisation de l'enrobé par la société COLAS Rhône Alpes Auvergne – 325 Chemin du Moulin Neuf – 01000 SAINT DENIS LES BOURG, agissant pour le compte de Mr RENOUD résidant 450 Chemin de la Chassière à Revonnas.

ARRETE

- Article 1 :** La circulation Chemin de la Chassière sera alternée manuellement due à l'emprise du camion sur la chaussée. Cette réglementation sera applicable **le 19 juillet 2023 de 6h à 13h00 pour une seule demi-journée de travaux.**
- Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée sera mise en place à la charge du demandeur.
- Article 3 :** Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.
- Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de REVONNAS.

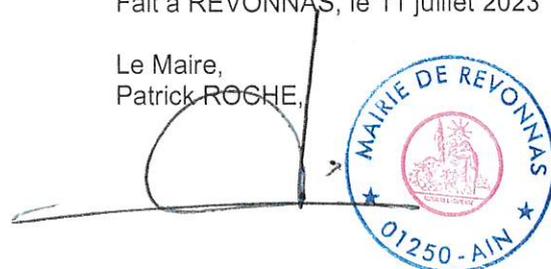
Copie est adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de CEYZERIAT,
- L'entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à REVONNAS, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Patrick ROGHE,



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE REVONNAS' at the top, a central emblem, and '01250 - AIN' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.